Image not found or type unknown

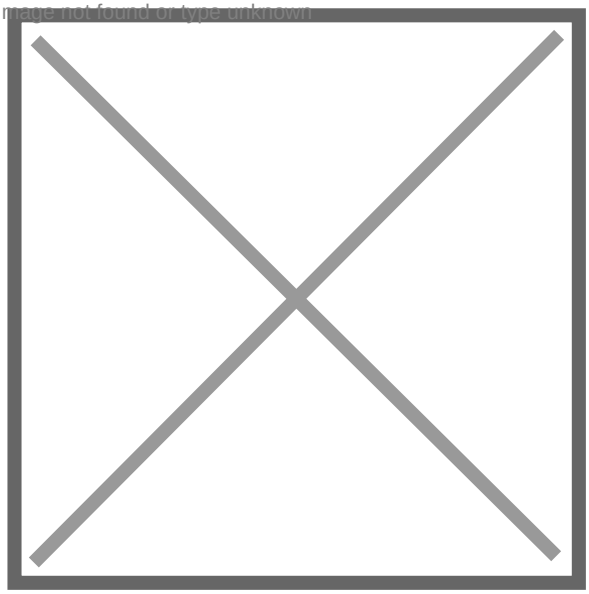

Parking (exterieur) fourni avec "stop-cars"

Par **boby_old**, le **17/12/2007** à **13:51**

Bonjour Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Lorsque j'ai pris "possession" de "mon" parking, il y avait un "stop-cars" fonctionnant avec une clef actionnant l'ouverture. Par la vetusteté, ou par un acte malveillant, le "stop-cars" semble avoir été forcé.
Il faut savoir que dans l'aire de stationnement en question appartennant à la SI 3F d'Aulnay sous Bois (93), il y a des véhicules de tous les gabarits... Certains, étrangers à la "Cité". Il y a aussi des épaves et autres. Du fait que mon emplacement en question est remunnéré dans la feuille du loyer, et que de ce fait je ne peut pas utiliser l'emplacement en question, quel est la partie qui doit éffectuer la réparation du dit "stop-cars"?

Moi?!... Alors que ce n'est pas moi qui l'est abimé, du fait que j'ai une clef pour y accéder et que je peut supposer du fait de l'impossibilité de pouvoir ouvrir, que le canon aurait été forcé, par quelqun, extérieur à ma famille, où chacun de mes fils, a une clef.

Mon épouse s'est renseigné auprès du gardien, et celui-ci aurrait répondu que c'était à nous de réparer le défaut!

Est-ce normal?

Par avance merci de votre réponse SVP.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés